



La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui lui est adossée, souhaitent en premier lieu saluer la qualité et l'utilité des documents présentés à consultation publique.

Agissant avec une ambition commune pour intégrer, dans le cadre de leurs mandats, les enjeux de durabilité, notamment climatiques, environnementaux et sociaux, tant dans leur stratégie et leurs missions que dans leurs opérations, la Banque de France et l'ACPR souhaitent en second lieu proposer quelques éléments en réaction aux mesures formulées dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

En effet, contribuer à évaluer, réduire et gérer l'impact non seulement des risques climatiques mais, plus généralement, des risques liés à la nature sur l'économie réelle et le système financier fait partie intégrante de notre mission de banque centrale et de superviseur.

La contribution de la Banque de France à cette consultation publique large et bienvenue porte donc sur le périmètre plus étroit de son mandat : assurabilité, scénarios climatiques, impact sur les entreprises, travaux académiques, solutions fondées sur la nature.

1. Assurabilité

L'assurance joue un rôle essentiel dans la gestion des sinistres climatiques. En France, le régime « cat nat » et la réassurance par le biais de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) permettent de conserver un haut niveau de protection de manière efficace et avec un coût maîtrisé pour les finances publiques.

Une hausse significative du coût des catastrophes naturelles qui nécessite des ajustements.

Néanmoins, les résultats des analyses (y compris, pour l'ACPR, les résultats du dernier stress test conduit en 2023-24) suggèrent une hausse du coût des catastrophes naturelles très probable pour les années à venir (de l'ordre d'un doublement dans la trajectoire retenue pour le PNACC, i.e. un scénario RCP 4.5, à l'horizon 2050). Cette hausse de la sinistralité est le reflet à la fois d'une augmentation des aléas (notamment, plus grande fréquence des catastrophes naturelles), mais aussi d'une augmentation de la valeur des expositions (conséquence de l'augmentation du capital exposé à ces aléas et de l'inflation). À l'horizon de 2050, ces deux effets ont une importance équivalente.

Malgré une augmentation des sinistres, les éléments dont nous disposons ne suggèrent pas qu'un problème d'assurabilité (risque objectivement non couvrable) à grande échelle émergerait d'ici 2050.

En revanche, sans remettre en cause l'efficacité du système actuel, le changement climatique oblige à une évolution du régime « cat nat » afin d'en garantir la soutenabilité. Récemment, le gouvernement a procédé à des ajustements techniques dans ce sens et confié à la CCR la mise en place d'un Observatoire de l'assurabilité des territoires, dont l'objectif est de contribuer à maintenir à terme une offre d'assurance sur les territoires métropolitains et ultramarins.

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet <http://www.banque-france.fr>

Contact : Service de presse de la Banque de France - 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr

Parallèlement, la grande majorité des organismes d'assurance pourraient rester présents sur l'ensemble du territoire tout en ajustant leur prime dans des proportions jugées a priori réalistes. Dans l'ensemble, il faut donc s'attendre à un renchérissement de l'assurance plutôt qu'à une impossibilité de couverture.

Toutefois, de manière ponctuelle et localisée, certaines zones apparaissent trop exposées pour qu'une réponse en termes d'assurance soit possible (par exemple en raison du retrait du trait de côte et de l'augmentation du risque de submersion marine) et rend absolument nécessaire un effort d'adaptation.

L'adaptation est donc une nécessité et un complément de l'assurance qu'elle permet de conforter, tandis que l'assurance n'est pas une alternative viable à l'adaptation : un monde mieux adapté peut rester assurable, une économie non adaptée ne le sera plus.

Les organismes d'assurance peuvent contribuer à cet effort d'adaptation et ont commencé à se saisir de ces sujets. Ils indiquent notamment mettre en place des mesures de prévention ainsi que des dispositifs internes d'aide aux assurés pour lutter contre les conséquences et les coûts du changement climatique et accompagner leur effort d'adaptation.

La généralisation de la prise en compte de ces enjeux apparaît nécessaire, c'est notamment l'un des enjeux du PNACC.

Dans la mesure où la question de l'assurabilité des risques dans le contexte du changement climatique est une préoccupation mondiale, il convient de souligner que la situation en France (où la question est de permettre le maintien d'une couverture assurancière efficace à moyen et long termes) est différente de celle, par exemple, des États-Unis (où l'assurabilité de certains territoires semble compromise dès aujourd'hui) : (1) les aléas climatiques sont moins intenses, (2) le coût des sinistres rapporté à la valeur des biens assurés est plus limité et (3), spécifiquement pour la France, le régime de couverture des catastrophes naturelles (régime cat nat) assure une mutualisation large du risque et une réassurance par le biais de la CCR.

2. Intégrer la TRACC dans les scénarios

Un approfondissement des travaux de correspondance, déjà initiés par Météo-France, permettrait aux acteurs économiques et financiers de renforcer la cohérence entre leurs évaluations des risques physiques et de transition et leurs stratégies d'adaptation.

Si les bénéfices des investissements dans l'adaptation sont élevés, ils ne doivent pour autant pas conduire à réduire les efforts d'atténuation.

La correspondance entre la Trajectoire de Référence pour l'Adaptation and Changement Climatique (TRACC) et les approches par scénarios à couverture globale est encore complexe à ce stade.

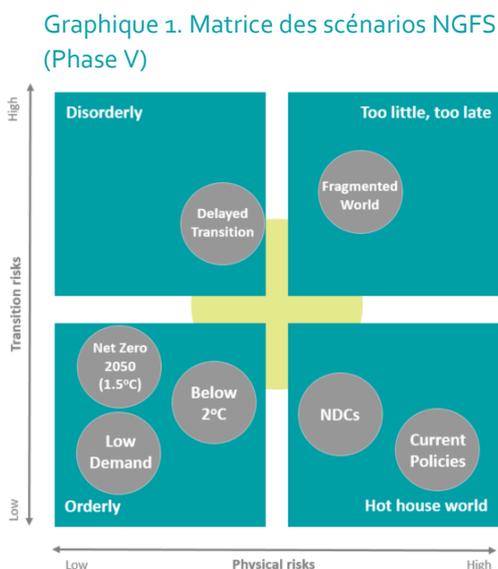
Pour définir une référence commune pour les stratégies d'adaptation, la TRACC adopte une approche basée sur trois niveaux de réchauffement global, traduits en réchauffement pour la France. Cette approche présente des atouts pour l'adaptation (clarté, réduction des incertitudes sur la température) mais peut complexifier l'articulation avec les scénarios utilisés par les acteurs publics et privés pour évaluer leurs risques physiques et de transition.

Une difficulté réside dans la correspondance avec les scénarios d'émissions globaux (GIEC, NGFS). Si la TRACC correspond au niveau mondial à la trajectoire de réchauffement qui découle du scénario de

concentration RCP 4.5¹ du GIEC, elle prévoit pour la France un réchauffement supérieur à celui anticipé par ce même RCP, en raison des liens statistiques entre réchauffements global et national². Cela peut entraîner des difficultés pour les acteurs avec des expositions internationales, comme les acteurs financiers, qui utilisent des scénarios globalement alignés sur différents RCP correspondant à différents niveaux locaux de température (ex. le RCP 4.5 pour le scénario *Current Policies* du NGFS).

Un approfondissement des travaux de correspondance, déjà initiés par Météo-France (*ibid*), permettrait aux acteurs économiques et financiers de renforcer la cohérence entre leurs évaluations des risques physiques et de transition et leurs stratégies d'adaptation.

Les scénarios climatiques de long-terme du NGFS³ explorent notamment les impacts des risques physiques sur l'économie, sans modélisation spécifique des politiques d'adaptation. En concevant des futurs hypothétiques mais plausibles, les sept scénarios du NGFS permettent de projeter les conséquences, notamment macroéconomiques, des impacts physiques du changement climatique et de la transition (Graphique 1). Ces scénarios peuvent avoir diverses applications, (*stress tests*, projections macroéconomiques ou stratégies d'entreprise).



S'agissant des risques climatiques physiques, concernés par les politiques d'adaptation, l'approche des scénarios du NGFS est double.

1. L'impact des changements graduels associés au changement climatique sur l'économie (ou **risque physique « chronique »**) est évalué en prenant en compte la résilience passée des sociétés, mais pas les politiques futures d'adaptation. Dans la dernière itération des scénarios NGFS, ces impacts ont été réévalués à la hausse (x2 à x4 selon les scénarios)⁴.

¹ *Representative Concentration Pathways*. Ici, la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre conduisant à un forçage radiatif de +4,5W/m2 en 2100.

² "[À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ?](#)", MétéoFrance, 2024 - figures 4 et 5

³ Network for Greening the Financial System, voir www.ngfs.net.

⁴ Pour plus d'informations sur la réévaluation à la hausse du risque physique, se référer à ce [document](#). La présentation générale de la phase V des scénarios NGFS est accessible [ici](#).

2. L'impact économique de l'intensification des événements extrêmes (ou **risque physique aigu**) est modélisé de manière séparée⁵, à travers des modèles de catastrophe naturelle. Là encore, seule l'adaptation passée est prise en compte.

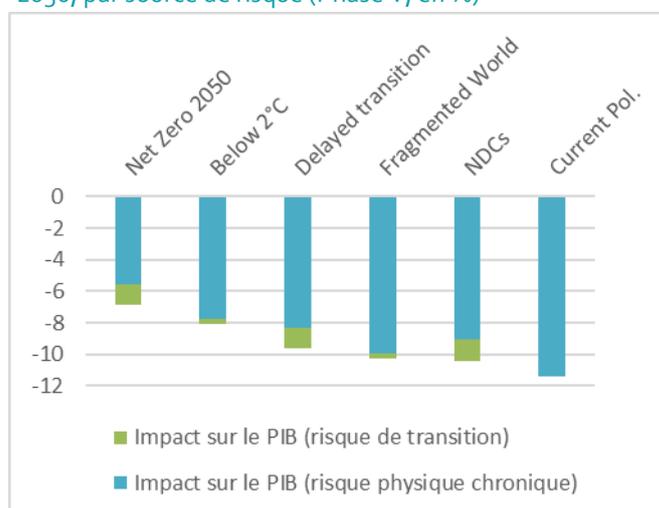
En effectuant la correspondance entre la TRACC et les scénarios du NGFS, on peut estimer que **les changements climatiques graduels induits par la TRACC entraîneraient – à résilience inchangée – un impact de -25 % sur le PIB français en 2100 par rapport à un scénario de référence sans risques physiques supplémentaires au niveau actuel, et de -33 % sur le PIB mondial⁶.**

Si les bénéfices des investissements dans l'adaptation sont élevés, ils ne doivent pour autant pas conduire à réduire les efforts d'atténuation.

La [note conceptuelle sur l'adaptation](#) publiée par le NGFS en novembre 2024 recense des estimations du retour sur investissement des politiques d'adaptation cohérentes avec celles avancées dans les communications du PNACC. Les investissements dans l'adaptation n'auraient ainsi que peu d'effets positifs de court terme – en raison du coût d'opportunité pour les autres investissements – mais offriraient un retour sur investissement de long terme pour l'économie allant de 1:4⁷ à 1:12⁸, auquel il faut rajouter les bénéfices socio-environnementaux indirects (e.g. réduction des inégalités).

Pour autant, alors que l'échelle à laquelle les investissements dans l'adaptation pourront réduire les impacts macroéconomiques futurs du changement climatique reste profondément incertaine, les efforts d'adaptation ne peuvent être considérés comme substituables aux efforts d'atténuation. **Les sept scénarios du NGFS montrent ainsi que l'inaction coûte plus cher à l'économie que la transition ; plus la transition est anticipée et ordonnée, plus l'impact sur l'économie est faible** (Graphique 2). La réévaluation à la hausse des impacts du risque physique dans la dernière phase des scénarios NGFS renforce ce constat.

Graphique 2. Impact des scénarios sur le PIB français en 2050, par source de risque (Phase V, en %)



⁵ Ces périls – inondations, tempêtes, sécheresses, vagues de chaleur – sont modélisés dans la Phase IV des scénarios NGFS, mais n'ont pas été mis à jour avec la Phase V.

⁶ Correspondance effectuée en prenant le 95e quantile de température du scénario *Nationally Determined Contributions (NDC)* pour la France, et la médiane de température du scénario *Current Policies* pour le monde. Ces estimations sont soumises aux incertitudes du modèle sous-jacent, *a fortiori* à haut niveau de réchauffement et horizon lointain.

⁷ 4 euros générés par euro investi. Banque Mondiale, 2019 ; Global Commission on Adaptation, 2019.

⁸ Standard Chartered/KPMG/UNDRR, 2024.

Note : les impacts sont renseignés en déviation par rapport à un scénario de référence technique, sans risques physiques et de transition supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

3. Changement climatique, adaptation et entreprises

La Banque de France entretient des liens avec plus de 300 000 entreprises via son réseau et son activité historique de cotation financière⁹. En complément et en lien avec le déploiement progressif de son indicateur climat au service des entreprises et du financement de la transition écologique, la Banque de France va mettre gratuitement à disposition de toute entreprise des outils d'information et d'analyse concernant les risques d'aléas climatiques en France. Dès fin 2025, un outil de visualisation de l'exposition des entreprises aux aléas climatiques, tels que projetés par la TRACC, sera disponible via [l'Espace Dirigeant](#), espace numérique de la Banque de France dédié aux entreprises.

S'il est intégré au PNACC, ce portail Banque de France pourrait dès fin 2025 devenir un outil de référence pour l'information aux entreprises au titre de la mesure 41 et favoriser le recours massif à la plateforme numérique Mission transition écologiques des entreprises (mesure 33, action 4). En parallèle, la dimension « maturité – adaptation » de l'indicateur climat pourrait être un outil de référence pour les entreprises dans le cadre de la mesure 33.

Les indicateurs sur l'évolution des aléas climatiques

En croisant les zones d'activités des entreprises (données INSEE) et les projections climatiques (données Météo France), la Banque de France quantifie une évolution de l'exposition aux aléas climatiques au niveau de l'entreprise pour plusieurs familles d'aléas (températures, précipitations/grêles, tempête, incendie, neige/gel, sécheresse). À terme, les indicateurs de la Banque de France ont pour objectif de fournir un diagnostic du besoin d'adaptation des entreprises en phase avec la TRACC.

L'outil de visualisation des aléas climatiques

La Banque de France va mettre à disposition de toute entreprise française sur son [Espace dirigeant](#) une cartographie de ses expositions à certains aléas climatiques à des résolutions spatiales pertinentes, avec une première version livrée fin 2025. L'outil de visualisation des risques physiques permettra aux dirigeants, ou à la personne qu'il aura mandatée, de consulter les expositions de son entreprise selon une référence historique et les trois niveaux de réchauffement de la TRACC. Il sera possible pour une entreprise de visualiser directement les évolutions d'aléas sur l'ensemble de ses établissements, ainsi que par maille (d'une résolution de 8km par 8 km) en France métropolitaine.

Au-delà des expositions, l'entreprise sera aidée dans son diagnostic par un système de score lui permettant d'identifier la gravité de la hausse de son exposition selon les aléas et les sites concernés. La Banque de France, dans sa mission d'accompagnement, pourra ensuite proposer et orienter les entreprises vers des ressources supplémentaires et des partenaires (notamment l'ADEME) identifiés dans le PNACC, pour élaborer un plan d'adaptation.

L'indicateur maturité adaptation, volet adaptation de l'indicateur climat de la Banque de France

En complément, l'indicateur Maturité de l'Adaptation (ICM-A) qui est proposé aux entreprises par la Banque de France dans le cadre du déploiement de son indicateur climat a pour but d'évaluer le degré d'avancement de la stratégie climatique de l'entreprise compte tenu son exposition aux aléas climatiques. L'entreprise est évaluée à l'aune de trois composantes :

⁹ La cotation est l'appréciation que porte la Banque de France sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'1 à 3 ans. La Banque de France réalise chaque année la cotation de plus de 300 000 entreprises, avec des entretiens avec plus de 40 000 dirigeants.

- Sa prise de conscience des enjeux et de son exposition aux aléas climatiques
- Sa préparation face à cet enjeu
- Sa mise en œuvre d'un plan d'adaptation

Cet outil de sensibilisation, de pédagogie et de diagnostic pour les entreprises est proposé gratuitement depuis 2024. Il est déployé progressivement auprès d'un nombre croissant d'entreprises, sur base volontaire pour les PME.

Des méthodologies robustes

L'offre de la Banque de France vise à fournir une première étape gratuite permettant ensuite aux entreprises de s'orienter vers les acteurs les plus pertinents et pourra être articulée étroitement avec les services climatiques existants (ex : Bat'Adapt, Climadiag, Diag'Adaptation, etc.) ou en construction.

Le portail de la Banque de France continuera d'être enrichi de nouvelles fonctionnalités selon les besoins des entreprises et le cadre de politique publique, par exemple avec des indicateurs sectoriels prenant en compte les enjeux d'adaptation spécifiques à chaque secteur. Ce portail pourrait dès fin 2025 devenir un outil de référence pour l'information aux entreprises au titre de la mesure 41 et favoriser le recours massif à la plateforme numérique Mission transition écologiques des entreprises (Mesure 33, action 4).

Les indicateurs d'exposition aux aléas et l'ICM-A ont été élaborés en lien avec des acteurs académiques et institutionnels de premier plan (ADEME, Météo-France, ...). Les indicateurs d'exposition aux aléas sont déjà calculés à grande échelle pour plus de 300 000 entreprises françaises et pourront être généralisés. L'ICM-A sera déployé progressivement à plus grande échelle. Les méthodologies de ces indicateurs seront déclinées par secteur afin d'en appréhender les spécificités en matière d'adaptation. Ces indicateurs pourraient alimenter directement les dispositifs définis au titre des mesures 34, 40 et 41 du PNACC.

Des outils informatiques opérationnels et puissants

Ces différents outils pourront s'appuyer sur l'Espace Dirigeant de la Banque de France. Ce portail permet à un chef d'entreprise d'accéder à de nombreux services proposés par la Banque de France : neuf mois après sa mise en ligne, il est déjà utilisé par 42 500 dirigeants à la tête de plus de 150 000 entreprises.

Un levier institutionnel puissant

La connaissance des entreprises est l'un des cœurs de métier de la Banque de France et de son Réseau en particulier, avec une connaissance de très nombreux dirigeants et de leurs entreprises. La Banque de France pourra capitaliser sur cet atout, en sus d'un système d'information confidentiel, robuste et gratuit.

4. Recherche et connaissance scientifique (mesure 45)

Parmi les points forts du plan, il est essentiel de saluer l'importance accordée au lien entre le changement climatique et la biodiversité. Ces deux problématiques sont étroitement imbriquées, comme le souligne l'accent mis sur les solutions fondées sur la nature qui répondent simultanément aux défis climatiques et écologiques.

Un domaine qui mérite une attention particulière dans le cadre de ce plan est celui des dimensions économiques et financières de l'adaptation. Si l'importance des financements est évoquée, les mécanismes précis permettant de mobiliser les ressources nécessaires restent encore insuffisamment développés et un effort de recherche est nécessaire.

Si la France dispose d'une recherche de niveau mondial sur les mécanismes climatiques et les scénarios de transition, les aspects liés à l'adaptation restent un champ de recherche plus récent. La manière dont écosystèmes et sociétés répondront à ces changements, ainsi que les risques de mal-adaptation, nécessitent des efforts de recherche accrus. Ces enjeux, mobilisant sciences naturelles, humaines et sociales, doivent être explorés plus en profondeur pour relever les défis transversaux de l'adaptation à l'échelle des territoires, des populations et des écosystèmes.

Une initiative bienvenue pour renforcer le lien entre climat et biodiversité

Parmi les points forts du plan, il est essentiel de saluer l'importance accordée au lien entre le changement climatique et la biodiversité. Ces deux problématiques sont étroitement imbriquées, comme le souligne l'accent mis sur les solutions fondées sur la nature qui répondent simultanément aux défis climatiques et écologiques.

Le plan met en avant des approches intégrées qui, en plus de renforcer la résilience des écosystèmes, permettent de préserver les services écosystémiques essentiels aux sociétés humaines, tels que la régulation des cycles de l'eau et la prévention des inondations. Cette vision mérite d'être encouragée, mais elle nécessite également un cadre scientifique solide pour évaluer les co-bénéfices, les conditions de mise en œuvre et les impacts à long terme de ces initiatives.

Les aspects économiques et financiers de l'adaptation : un aspect sous-estimé

Un domaine qui mérite une attention particulière dans le cadre de ce plan est celui des dimensions économiques et financières de l'adaptation. Si l'importance des financements est évoquée, les mécanismes précis permettant de mobiliser les ressources nécessaires restent encore insuffisamment développés et un effort de recherche est nécessaire.

Les coûts d'adaptation sont considérables et variés : qu'il s'agisse de développer des infrastructures résistantes aux intempéries, de mettre en place des programmes de reforestation, ou encore de renforcer les systèmes de prévention sanitaire face aux risques climatiques émergents. Cependant, ces dépenses doivent être envisagées comme des investissements stratégiques, susceptibles de générer des bénéfices à moyen et long terme, notamment en limitant les impacts économiques des catastrophes climatiques. Si la quantification des besoins d'investissement et des moyens engagés en France est un chantier engagé depuis plusieurs années par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), il est indispensable de développer la recherche, en s'appuyant sur ces travaux, autour des trois priorités suivantes :

- Développer des outils d'évaluation économique des projets d'adaptation : la mise en œuvre de projets d'adaptation nécessite des outils permettant d'évaluer avec précision leurs coûts et bénéfices, tout en intégrant les incertitudes liées aux scénarios climatiques futurs. Il s'agirait de développer des méthodologies robustes capables d'analyser les impacts économiques directs (réduction des dégâts causés par les événements climatiques extrêmes) et indirects (résilience accrue des chaînes d'approvisionnement, maintien de la productivité agricole, etc.). Ces outils doivent également prendre en compte les spécificités territoriales pour garantir une approche différenciée et efficace.
- Concevoir des instruments financiers adaptés à l'adaptation : Alors que des instruments tels que les obligations vertes ont déjà fait leurs preuves pour financer des projets de transition énergétique, leur application à l'adaptation reste encore limitée. Un autre champ de recherche concerne donc la conception d'instruments dédiés, comme des obligations pour l'adaptation ou des mécanismes de partage des risques. Ces outils financiers permettraient de mieux attirer les investisseurs tout en assurant un financement pérenne pour des projets à long terme.
- Explorer les synergies entre financements publics et privés : les ressources publiques, bien qu'essentielles, ne suffiront pas à répondre à l'ampleur des besoins d'adaptation. Il est donc nécessaire de développer des recherches sur la mise en place d'incitations claires pour encourager les entreprises et les investisseurs à s'engager dans des projets durables, sur des modèles de cofinancement entre

acteurs publics et privés pour le développement d'infrastructures critiques, ainsi que sur la conception de mécanismes fiscaux (crédits d'impôt, subventions ciblées) pour stimuler les initiatives locales.

Le plan visant à mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur les besoins d'adaptation est essentiel pour répondre aux défis posés par le changement climatique. Son approche intégrée, combinant climat et biodiversité, est un atout majeur qu'il convient de renforcer. Toutefois, le déficit de recherche sur les stratégies d'adaptation, ainsi que sur leurs implications économiques et financières, reste un aspect central à prendre en compte.

5. Solutions d'adaptation fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature apparaissent comme une mesure d'adaptation essentielle. La Banque de France salue donc les propositions du PNACC en faveur des solutions d'adaptation fondées sur la nature, notamment la mesure 42 visant à favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique.

La Banque de France soutient l'approche du PNACC qui considère l'adaptation au changement climatique comme une priorité transversale et un enjeu opérationnel intersectoriel devant mobiliser tous les secteurs économiques (mesure 33).

Enfin, dans une démarche parallèle, la Banque de France appuie les efforts entrepris pour intégrer les enjeux de l'adaptation dans tous les standards techniques (mesure 24) et pour former les agents des banques centrales aux enjeux de l'adaptation (mesure 49).

La Banque de France accueille très favorablement l'approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation privilégiée par le PNACC. Elle salue les mesures apportant de multiples co-bénéfices pour la société, l'économie et la nature.

Dans le cadre de ses missions de banque centrale et de superviseur, la Banque de France contribue à évaluer, réduire et gérer l'impact non seulement des risques climatiques mais, plus généralement, des risques liés à la dégradation de la nature pour le système financier et l'économie réelle. Dès 2021, elle s'est attachée à analyser la dépendance du système financier à la nature et son impact sur cette dernière¹⁰. Elle analysait les risques financiers liés à la biodiversité et estimait, entre autres, que l'impact cumulé des activités économiques financées par les institutions financières françaises était comparable à l'artificialisation complète de 24% du territoire de France métropolitaine.

La Banque de France est aussi pleinement engagée au sein du NGFS¹¹ où elle codirige les travaux liés à la nature au sein de la Task Force « Nature-related risks » qui a formulé des recommandations pour le développement de scénarios nature¹². Elle a largement contribué à l'élaboration du Cadre conceptuel sur les risques financiers liés à la nature¹³ à l'usage des banques centrales et superviseurs (cf. graphique 1), ainsi qu'au rapport sur les litiges liés à la nature qui dresse un bilan des tendances émergentes en matière d'actions en justice liées à la nature.

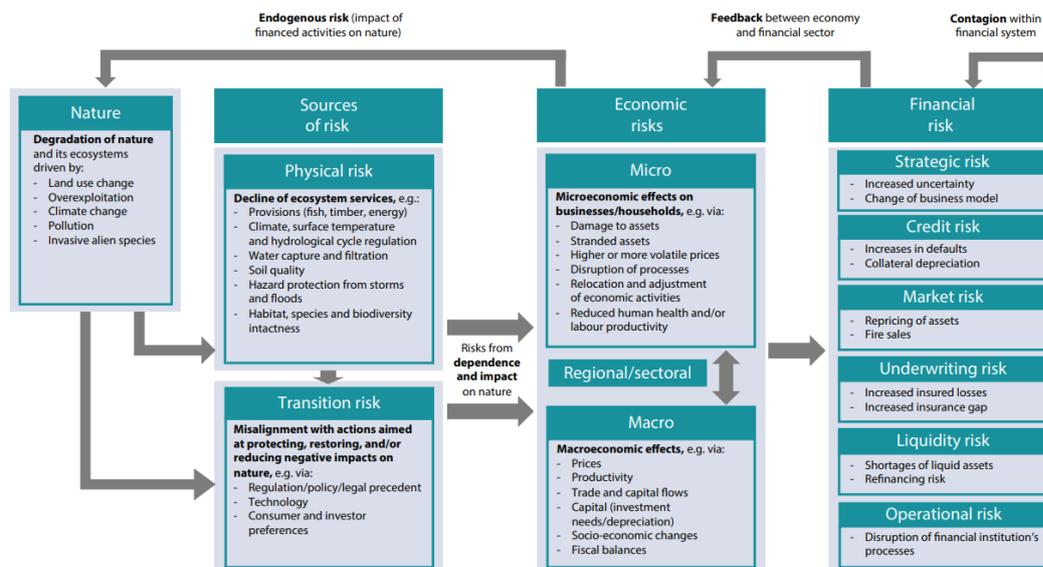
Graphique 1 : Cadre conceptuel du NGFS : chaînes de transmission des risques liés à la nature

¹⁰ ['A "Silent Spring" for the Financial System? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France'](#) (Romain Svartzman, Etienne Espagne, Julien Gauthey, Paul Hadji-Lazaro, Mathilde Salin, Thomas Allen, Joshua Berger, Julien Calas, Antoine Godin, Antoine Vallier).

¹¹ Le [NGFS](#) est une coalition de banques centrales et superviseurs, créée en 2017, dont le secrétariat est assuré par la Banque de France. Le réseau compte 144 membres et 21 observateurs et NGFS fournit des connaissances, outils et bonnes pratiques pour aider à intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans les systèmes financiers.

¹² ['NGFS Recommendations toward the development of scenarios for assessing nature-related risks'](#) (2023).

¹³ NGFS ['Nature-related Financial Risks: a Conceptual Framework to guide Action by Central Banks and Supervisors'](#) (publié en 2023 puis enrichi en 2024).



Source: Adapted from Svartzman, R. et al. (2021) A "Silent Spring" for the Financial System? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France.

En ligne avec la position du G20¹⁴, la Banque de France et le NGFS estiment que climat et nature sont intimement liés et que la dégradation de l'un entraîne celle de l'autre. Le changement climatique dégrade la nature et la biodiversité, tandis que la dégradation de la nature transforme les puits de carbone en sources de carbone et réduisent les infrastructures naturelles qui préservent la résilience face au changement climatique¹⁵.

Les solutions fondées sur la nature apparaissent alors comme une mesure d'adaptation essentielle. Par exemple, restaurer les forêts de mangroves côtières peut aider à séquestrer le carbone, combattre les inondations, soutenir la faune, et empêcher les pollutions de nutriments néfastes d'atteindre l'océan, tout en soutenant les activités de pêche et de tourisme. La Banque de France salue donc les propositions du PNACC en faveur des solutions d'adaptation fondées sur la nature, notamment la mesure 42 visant à favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique.

Plus généralement, si les efforts pour réduire les émissions de GES restent déterminants, l'accélération des impacts du changement climatique contribue à ériger les enjeux d'adaptation en priorité majeure, en particulier au sein des économies émergentes. Dans ce contexte, le NGFS réfléchit aux actions possibles en matière d'adaptation pour les banques centrales et les superviseurs. Une Task Force « Adaptation », créée en mai 2024, a déjà publié une [Note Conceptuelle](#) qui démontre en quoi l'adaptation constitue un enjeu pour la stabilité financière et mérite d'être pleinement intégrée à leurs activités au titre de leur mandat. Ce travail exploratoire invite également à développer des métriques et outils relatifs aux risques physiques, à mettre en place des mesures politiques et prudentielles avancées et à renforcer la coopération internationale tout en mobilisant des considérations locales.

La Banque de France soutient l'approche du PNACC qui considère l'adaptation au changement climatique comme une priorité transversale et un enjeu opérationnel intersectoriel devant mobiliser tous les secteurs économiques (mesure 33). En effet, l'adaptation requiert une approche globale afin de répondre à la diversité des enjeux liés à la nature et à la biodiversité, à la politique de l'eau, aux infrastructures, à l'aménagement du territoire et de l'espace urbain, à l'agriculture, ou à la santé et la

¹⁴ [G20 Sustainable finance report](#) (2024). Le financement de solutions fondées sur la nature compte parmi les quatre priorités 2024 du G20, qui réfléchit à des instruments financiers innovants et s'efforce d'identifier les freins à leur développement et leur mise en œuvre.

¹⁵ Pour plus d'informations, consulter le [UNFCCC Technical Brief "Promoting Synergies Between Climate Change Adaptation and Biodiversity"](#).

sécurité (mesure 42). Par exemple, le projet d'identifier les vulnérabilités des espèces et des aires protégées pour proposer des actions de restauration et de prévention des milieux et espèces nous semble bien répondre à cet enjeu. C'est également le cas des mesures d'adaptation fondées sur la nature, proposées en matière de prévention des risques d'inondations, d'aménagement du territoire face au recul du trait de côte, de gestion des désordres relatifs au retrait-gonflement des argiles sur les bâtiments, de risques glaciaires et périglaciaires ou de préparation à l'augmentation attendue des incendies de forêts (mesures 3 à 7).

Enfin, dans une démarche parallèle, la Banque de France appuie les efforts entrepris pour intégrer les enjeux de l'adaptation dans tous les standards techniques (mesure 24) et pour former les agents des banques centrales aux enjeux de l'adaptation (mesure 49).